STAGE DE FORMATION SYNDICALE

SEGPA



JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 9H30-16H30

Avenue Jean Rostand 40 130 CAPBRETON

Organisation de la journée :

Matin:

- > 9H15-9H45 : Accueil Café
- > 9H45-12H : point sur la situation des différents établissements présents du département sur :
 - Conditions de travail
 - Effectifs
 - L'inclusion : freins, leviers, injonctions, incidence sur les effectifs des classes de 6° segpa et en cascade sur les autres niveaux
 - Les besoins du terrain
 - Modifications indemnitaires et ORS

Un repas en commun sera proposé au collège (à préciser lors de l'inscription)

Après-Midi:

- > 13H30-15H30:
 - Echange sur la gestion des DGH
 - Echange sur le budget des établissements
 - Questions diverses (si points particuliers à aborder, merci de les préciser lors de l'inscription)
- > 15H30-16H30 :

Elaboration d'actions

INSCRIPTION AU STAGE

Pour les titulaires de la fonction publique d'État, la demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de son chef de service, de son chef d'établissement ou de son IEN un mois avant le stage. Cette demande doit donc être déposée au plus tard le

JEUDI 21 OCTOBRE 2019 (2)

Cette autorisation est de droit. Chaque agent, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an. Le stage est ouvert aux non-syndiqués mais leurs frais ne seront pas remboursés.

Modèle d'autorisation (à reproduire à la main)

NOM.Prénom..

Grade ou fonction.

Établissement.

à- Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service (1).

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant

statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le

Jeudi 21 Novembre 2019 (3)

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au collège Jean Rostand de Capbreton...

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU.

organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux

congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A	 	
Le	 	
Signature		

MERCI DE BIEN VOULOIR:

Afin de pouvoir préparer au mieux ce stage, merci d'avance de bien vouloir vous inscrire par mail ($\underline{snu40@snuipp.fr}$) à ce stage en précisant votre :

nom, prénom, l'établissement d'exercice, mail ainsi que votre n° de téléphone mobile, et pour finir si vous mangerez sur place au self du collège (au prix de 6,60 €).

Remarques : remboursement des frais de déplacement pour les adhérents à jour de leur cotisation ainsi que d'une participation de 5 € pour les frais de restauration

^{1 -} La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

^{2 -} Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

^{3 -} Ne la faites que pour le(s) jour(s) où vous travaillez